

Attestation d'investisseur accrédité

La réglementation en matière de valeurs mobilières exige généralement que les titres soient placés en vertu d'un prospectus (qui doit recevoir le visa d'une autorité réglementaire en matière de valeurs mobilières et qui offre aux investisseurs certaines protections juridiques) à moins qu'une dispense expresse ne s'applique. Les titres vendus en vertu d'une dispense de prospectus sont appelés « placements privés » ou « valeur dispensée ». En termes très généraux, l'achat de placements privés est limité aux personnes qui sont réputées ne pas avoir besoin des protections accordées par un prospectus parce que : 1) l'investisseur est suffisamment avisé pour évaluer lui-même la valeur du placement et 2) l'investisseur a un revenu et des actifs suffisants pour supporter le risque de la perte du placement, en totalité ou en grande partie. Les acheteurs admissibles sont appelés des « investisseurs accrédités ». (Au Québec, la réglementation n'autorise l'achat de placements privés par des investisseurs accrédités qui sont des résidents de cette province que si l'émetteur a obtenu une dispense expresse.) VEUILLEZ NOTER QUE L'ÉMETTEUR DU TITRE PEUT EXIGER DES DOCUMENTS ADDITIONNELS.

En signant ci-dessous, j'atteste ce qui suit :

1. J'ai donné mandat à Scotia iTRADE d'acheter pour mon compte :

_____ .
(nombre, prix et description des titres achetés)

2. Critères d'admissibilité des « investisseurs accrédités » (Veuillez indiquer tous ceux qui s'appliquent. Ce qui suit ne constitue qu'un résumé et il faut se reporter à la réglementation en matière de valeurs mobilières applicable et la notice d'offre de l'émetteur) :

Particuliers :

- Mon revenu net avant impôt a été supérieur à 200 000 \$ au cours des deux dernières années et je m'attends raisonnablement à ce qu'il soit supérieur à ce montant cette année.
- Mon revenu net avant impôt, combiné à celui de mon conjoint, a été supérieur à 300 000 \$ au cours des deux dernières années et je m'attends raisonnablement à ce qu'il soit supérieur à ce montant cette année.
- Je suis, seul ou avec mon conjoint, propriétaire véritable, directement ou indirectement, d'actifs financiers (espèces et titres) ayant une valeur réalisable globale avant impôt, déduction faite du passif applicable (passif engagé pour financer l'achat des actifs financiers ou garanti par ceux-ci) supérieure à 1 000 000 \$.
- J'ai, seul ou avec mon conjoint, un actif, déduction faite du passif, d'au moins 5 000 000 \$.
- Je suis ou j'étais un représentant agréé d'un conseiller ou d'un courtier (sauf un courtier sur le marché des valeurs dispensées) en vertu de la législation en matière des valeurs mobilières d'une province ou d'un territoire au Canada.
- Autre. Précisez _____

Entités juridiques (sociétés par actions, fiducies, sociétés de personnes, etc.) :

- L'entité juridique qui effectue le placement a un actif, déduction faite du passif, d'au moins 5 000 000 \$ et ce montant figure dans ses états financiers les plus récents.
- Tous les titulaires de droits (directs, indirects, légaux et véritables) dans l'entité juridique qui effectue le placement sont des personnes ou des sociétés qui sont des investisseurs accrédités.
- L'acheteur est une banque, une société d'assurance, une société de prêt ou de fiducie, une caisse de crédit, une caisse populaire, un conseiller ou un courtier en valeurs mobilières agréé (sauf un courtier sur le marché des valeurs dispensées), un organisme gouvernemental, une caisse de retraite réglementée, un organisme de bienfaisance canadien enregistré, ou un fonds commun de placement non rachetable.
- Il s'agit d'un achat admissible par un compte entièrement géré par un gestionnaire de portefeuille agréé.
- Autre. Précisez : _____

3. Scotia iTRADE n'a pas sollicité l'achat de ces titres.
4. On m'a fourni un exemplaire de la notice d'offre du titre, je l'ai lue et la comprends. Je comprends qu'aucun organisme de réglementation en matière de valeurs mobilières n'a évalué ou vérifié la valeur de ce titre ou les déclarations qui figurent dans la notice d'offre.
5. Paraphe du client : _____ Risque de perte – Je suis conscient des risques inhérents à ce placement. Il est entendu qu'il s'agit d'un placement risqué et que je pourrais perdre tout l'argent que j'investis.
Paraphe du client : _____ Risque d'illiquidité – Il est entendu qu'il est possible que je ne puisse jamais vendre de valeurs dispensées de prospectus et que je ne reçoive pas sur une base continue de l'information en lien avec mon placement dans ces titres.
Paraphe du client : _____ Absence d'information – Étant donné que j'achète des valeurs dispensées de prospectus à titre d'investisseur accrédité, il est entendu que je ne disposerai pas de certaines protections prévues par la législation sur les valeurs mobilières, y compris une déclaration détaillée en ce qui concerne mon placement.
L'achat de ce titre respecte mes objectifs de placement et constitue un placement qui me convient.

Signature de l'acheteur

Numéro de compte Scotia iTRADE

Nom de l'acheteur (en caractères d'imprimerie)

Date

Révisé et approuvé par :

Signature du directeur de succursale

Nom du directeur de succursale

Date

À titre de directeur de la succursale, j'ai passé en revue les renseignements financiers et personnels du client qui figurent dans le formulaire CSC courant du client et ces renseignements correspondent aux déclarations faites par le client ci-dessus.